



RÈGLEMENT DU FORD X DEVA 2020

samedi 23 mai

CROSS TRIATHLON DISTANCE « M »

1. Préambule :

La 7ème édition du FORD X DEVA est organisée par le Cercle des Triathlètes de Nouvelle-Calédonie, affilié à la Fédération Française de Triathlon et à la Fédération Française de Cyclisme.

Le règlement de la Fédération Française de Triathlon s'applique au cross triathlon du samedi 23 mai 2020.

La réglementation fédérale est consultable sur www.fftri.fr.

2. L'épreuve et circuit

Le cross triathlon distance « M », comptera pour la coupe de Calédonie de triathlon (coeff 1.5) :

- Natation : 1200 m , en une boucle;
- VTT : 22 km ; D+ : 500 m ;
- Trail : 9 km ; D+ : 160 m.

Ces épreuves sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés. Seuls les compétiteurs âgés de 18 ans et plus dans l'année civile peuvent participer en individuel. Les minimes et cadets peuvent participer en équipe uniquement dans des équipes composées de 3 équipiers maximum. Ils sont licenciés FFTRI, FFN, FFC ou FFA ou dotés d'un certificat médical dans la discipline effectuée, en compétition :

- pour la natation à partir de 12 ans ;
- pour le VTT à partir de 14 ans ;
- pour le trail à partir de 16 ans ;

Seuls les certificats médicaux datant de moins d'un an à la date de l'événement seront acceptés. Tout certificat médical falsifié ou non conforme à l'original délivré par un médecin dégagera la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident.

Toute personne prenant le départ sans puce ne sera pas considérée comme faisant partie de la course.

Toute aide ou assistance extérieure est interdite durant les courses.

3. Signalisation.

Le circuit de natation est balisé à l'aide de bouées flottantes jaunes. Une bouée particulière matérialisera le départ car celui-ci sera dans l'eau jusqu'à la taille. Le circuit d'une seule boucle sera dans le sens horaire, en laissant la bouée sur sa droite à chaque virage.

L'ensemble des circuits terrestres est balisé à l'aide de panneaux indicatifs et directionnels de ce type :



Les intersections et informations sont signalées à l'aide de panneaux d'orientation A3 :



4. Comportement.

Il est demandé aux vttistes de se respecter mutuellement. La démarche de dépassement d'un autre concurrent doit être précédée d'une demande « *je passe à gauche* » ou « *je passe à droite* ».

5. Ravitaillement.

Plusieurs ravitaillements sont mis à disposition des vttistes et coureurs, conformément aux plans de parcours. Un ravitaillement solide et liquide vous attend à l'arrivée.

Une zone de propreté est mise en place aux abords des ravitaillements.

Vous devrez abandonner vos déchets dans cette zone uniquement et conserver les vôtres jusqu'à l'arrivée.



6. Matériel obligatoire.

Les concurrents devront venir avec leur bonnet de bain au cas où l'organisation n'en fournirait pas.

Il est demandé aux vttistes d'avoir les équipements suivants :

- 1 VTT (non électrique, roues 26, 27.5 ou 29 pouces ;
- Des freins ont bon état de fonctionnement ;
- Les cintres et bar-ends (guidon) bouchonnés ;
- Les Go Pro et autres caméras d'actions sont interdites sur le VTT et sur le VTTiste ;
- Un casque jet à jugulaire sanglée ;
- Une paire de chaussures de sport fermées ;
- La plaque attachée sur le guidon (si fournie par l'organisation) ;
- Un bidon d'eau 33 cl minimum.

Un kit de réparation (pompe, démonte pneu, chambre à air notamment) et des gants sont vivement conseillés.

Pour le trail, une casquette est vivement conseillée.

7. Inscriptions, plaques et dossards :

Les inscriptions sont disponibles en ligne sur www.inlive.nc jusqu'au 20 mai 2020 minuit, et sont bloquées à 500 participants pour la journée de samedi. Aucune inscription ne se fera sur place. Et les remboursements seront possibles sur demande, **avant la remise de la plaque et déduction faite** du coût du t-shirt technique.

Pour des raisons de délai de fabrication, les inscriptions enregistrées après le 13 mai 2020 ne pourront bénéficier du tee-shirt de l'évènement.

Les plaques et dossards seront remis les lundi 18 et mardi 19 mai 2020, à partir de 12h à 17h chez FORD au 218 rue Armand Ohlen, Porte de Fer.

Aucun dossard ne peut être retiré le jour de la course. (Exception faite des personnes résidant en dehors du grand Nouméa).

Pendant la course, les participants doivent obligatoirement avoir leur plaque en VTT (si fournie par l'organisation). Les plaques ne doivent pas être pliées ni coupées.

8. Représentation des clubs :

Les coureurs licenciés participant à la course 27 km devront porter les tenues officielles de leur club. Une vérification sera réalisée durant l'émargement ou à l'arrivée. Dans le cas contraire celui-ci sera disqualifié et non classé.

9. Pointage avant la course :

Avant la course l'ensemble des participants doivent se présenter au pointage pour se voir remettre la puce électronique par Inlive. L'équipe complète doit se présenter afin d'être pointée.

Le pointage est situé au village de course.

La puce se met à la cheville gauche et se conserve sur l'ensemble de l'épreuve.

L'équipe doit se passer la puce à chaque changement de partenaire concourant l'épreuve, près du bike park. Si la puce est perdue avant ou pendant l'épreuve, le remboursement de la puce vous sera demandé par la société Inlive. La puce est rendue obligatoirement à l'arrivée.

10. Aire de transition :

Le bike-park sera situé près de la plage, au village du CAP.

Les vélos sont vérifiés à l'entrée du parc à vélo (voir matériel ci-dessus). Une fois vérifiés, ils ne peuvent plus ressortir du parc à vélo, avant le départ de l'épreuve.

Les concurrents doivent limiter le matériel introduit à celui strictement nécessaire à la course. Les concurrents positionnent leur vélo et leur matériel de façon à ne pas gêner d'autres concurrents.

Dans le parc à vélo les déplacements avec le vélo s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main avant, pendant et après la compétition. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie du parc. Lors de l'épreuve le concurrent met le casque sur sa tête et attache la jugulaire avant de prendre son vélo. Passée cette ligne il peut monter sur son vélo. Il ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement.

Les équipes ont un emplacement réservé en limite du parc à vélo. Le vttiste attend son coéquipier dans la zone déterminée, prend sa puce et entre dans le park. Une fois le circuit réalisé, le vttiste dépose son vélo puis **seulement après**, rejoint son coéquipier pour le passage de la puce.

11. Responsabilité :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation avant, pendant et après les courses. Les participants sont responsables de leur matériel individuel et de tout leur équipement sportif (VTT compris).

12. Circulation.

En voiture, à VTT ou à pieds, les participants doivent respecter les règles du code de la route dans les parties du circuit empruntant les voies soumises à ce code, et ouvertes à la circulation. A l'intérieur du centre d'accueil de Poé, la vitesse est limitée à 10 km/h. Le stationnement des véhicules se fait exclusivement sur les parkings matérialisés et en respectant les emplacements réservés.

Il est fortement conseillé de ne pas rouler sur le parking véhicule avec son VTT, afin de réduire le risque de crevaisons.

13. Niveau.

Les courses se déroulent sur un terrain en extérieur, de petite montagne, avec des risques inhérents à ce milieu (terrain, autres participants, obstacles cachés ou non, racines, trous, boue...). Les compétiteurs doivent être apte à la pratique du ou des sports pratiqués. Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leur forme physique. En cas de chute, l'organisation ne peut en aucun cas être tenue comme responsable des blessures occasionnant, ou non, une interruption de travail, ou une casse de matériel.

14. Assurance.

Chaque participant déclare être assuré personnellement. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance (qui ne couvre pas le décès, l'invalidité et les frais médicaux). Le pass compétition correspond à l'assurance journalière du participant non licencié en individuel ou en équipe (compris dans le prix de l'inscription).

15. Autorisation parentale.

Une autorisation parentale téléchargeable est obligatoire pour les mineurs pour toutes les courses et randonnées.

16. Classement et remise des prix.

Pour la course, il y aura un classement scratch homme et femme, et un classement par catégorie d'âges et un classement par équipe (homme et femme confondus).

Le classement n'est pas cumulatif. La remise des prix et un tirage au sort se fera vers 12h30. Les lots non récupérés par les concurrents durant la remise des prix ne pourront PAS être remis à une autre date.

17. Tirage au sort.

Après la remise des prix, vers 13h, un tirage au sort parmi l'ensemble des concurrents du samedi sera organisé afin de répartir l'ensemble des lots offerts par nos partenaires. En cas d'absence de la personne, celui est remis en jeu.

18. Respect de l'environnement.

Nous plaçons ce week-end sous le signe du sport « nature ». Une attention particulière sera donnée au respect des règles du domaine de DEVA et du centre d'accueil de Poé et à l'absence de tout type de déchets sur tous les sentiers fréquentés durant le week-end. Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels traversés.

Nous vous encourageons à opter pour le co-voiturage.

19. Annulation.

L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler l'événement en cas de force majeure (conditions météorologiques, niveau de risque incendie extrême, ou autres...). Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. Au sens de l'article 1148 du code civil (définition d'un cas de force majeure), l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs en cas d'annulation mais fera son maximum pour reporter l'épreuve.

20. Droit à l'image.

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

21. Site du Centre d'accueil de Poé (CAP).

Le centre d'accueil de Poé accueille le site de course du FORD X DEVA. Sur l'ensemble du site, le règlement intérieur du CAP s'applique.

Il est interdit notamment :

- de boire ou d'introduire de l'alcool ;
- de fumer ;
- d'introduire des animaux même tenus en laisse ;
- d'utiliser des articles pyrotechniques et des substances inflammables ;
- de causer des dégradations ou dommages aux installations (murs, serrures, portes, revêtement, interrupteurs, etc.) ;
- d'accéder par la plage aux locaux du CAP par les non utilisateurs.

Le centre étant situé dans une réserve totale, il est formellement interdit de ramasser, récolter tout végétaux, animaux et d'allumer des feux de tout type, y compris sur la plage.

En cas de non-respect du règlement intérieur du CAP, toute personne pourra être exclue sans prétendre à un quelconque remboursement.

Toutes destructions, dégradations et détériorations dûment constatées dans l'enceinte du CAP peuvent faire l'objet de poursuites.

22. Acceptation du règlement.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'éthique de course. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant, de l'équipe sur décision du comité d'organisation.

Renseignements organisation : challengexdeva@gmail.com